

FINANCES PUBLIQUES

/// DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil Municipal le 31 janvier 2019. Pour prendre en compte des dépenses non prévues sur certaines opérations, le budget est réajusté par la décision modificative n°3. Cette modification s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'investissement : + 20 500 € - Section de fonctionnement : + 0 €

/// FISCALITÉ

Selon les dispositions de l'article 1388 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal peut instaurer un abattement allant jusqu'à 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière. Cette dérogation s'applique sur les propriétés bâties de magasins et boutiques dont la surface est inférieure à 400 m² et non intégrées dans un ensemble commercial. Pour soutenir le petit commerce de proximité, la commune instaure un abattement de 15% applicable à compter du 1er janvier 2020.

/// TARIFS DES SERVICES

● **Enfance - Jeunesse - Education**• *Séjours été*

Depuis 2013, la ville a adopté le principe de la tarification modulée, alignée sur le quotient familial ; elle s'applique aux accueils de loisirs comme aux séjours. Pour les séjours d'été 2019, les tarifs ont été fixés comme suit :

Séjour	Tarif plancher QF ≤ 400	Tarif plafond ≥ 2 000
Ferme pédag. Aveyron (22-25/07)	95 €	223 €
Espagne Llanca (8-12/07)	95 €	289 €
Port Aventura (8-12/07)	95 €	325 €

• *Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant*

Les modalités de tarification des structures d'accueil « Petite Enfance » les Pitchounets et Tom Pouce sont définies dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales 31. Le barème était inchangé depuis 2002, la Caf va le faire évoluer. Elle fait également évoluer le montant des ressources plancher et plafond pris en compte dans la participation des familles. Les ressources retenues sont celles de l'année N-2. Le montant plancher est fixé à 705,27 €. Le montant plafond évoluera chaque année comme suit :

Date d'application	Montant
POUR RAPPEL 2018	4 874,62 €
1 ^{ER} SEPTEMBRE 2019	5 300,-- €
1 ^{ER} JANVIER 2020	5 600,-- €
1 ^{ER} JANVIER 2021	5 800,-- €
1 ^{ER} JANVIER 2022	6 000,-- €

● **Culture**

• *Repas-spectacles à l'Aria*. Les tarifs 2019/2020 restent inchangés : spectacle : 10 €, repas : 5 €, garderie 5 €.

• *Spectacles programmation Aria*

DATE	SPECTACLE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT	TARIFS SPÉCIAUX
05/10/2019	Dedo / Belhousse / Schoumsky	21 €	16 €	12€ (- 18 ans)
20/11/2019	N'importe rien	8 €	5 €	6€ (scolaires)
01/12/2019	Circus 2.0	2 € (reversés au Téléthon)		
04/12/2019	Fragile	8 €	5€	6€ (scolaires)
06/12/2019	Not Just Married	21 €	16 €	
15/12/2019	Chœur Gospel Moody Blue	gratuit pour les habitants de Cornebarrieu		Extérieurs : 15 € tarif plein, 12 € tarif réduit
18/01/2020	Jeanne Cherhal	32 €	27 €	
25/01/2020	Sieste électronique	8 €	5 €	
04/02 & 05/02/2020	Abuela	8 €	5 €	6€ (scolaires)
21/03/2020	Alex Baupain	25 €	19 €	
28/03/2020	Frédéric Fromet	21 €	16 €	
02/04/2020	L'Europe du piano : Ismaël Margain	15 €	10 €	
16/05/20	The Disruptives	29 €	23 €	

Pour les spectacles « jeune public », ouverts aux scolaires, la gratuité est accordée aux adultes accompagnateurs dans la limite des seuils réglementaires d'encadrement.

• *Spectacles en co-réalisation Aria/Odyssud*

DATE	SPECTACLE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT	TARIF GROUPE	TARIF JEUNES
18/10/2019	Les petites rapporteuses	19 €	16 €	14 €	10 €
Du 19 au 21/ 12/2019	Tournepouce (offert aux élémentaires)	10 €	8 €	8 €	6 €
27/02 & 28/02/2020	Politiquement correct	28 €	24 €	22 €	16 €
Du 23 au 27/03/2020	Adieu M. Haffmann	28 €	24 €	22 €	16 €
Du 13 au 15/05/2020	C'est un secret (Luluberlu)	10 €	8 €	8 €	6 €

• *Services annexes de l'Aria*

Mise à disposition de l'Aria. En cas de mise à disposition gratuite de l'Aria à une association de la commune, seuls les frais inhérents à l'utilisation de la salle seront facturés. Pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, ils sont fixés comme suit :

Présence d'un régisseur général : 578€/jour (charges sociales comprises)

Présence d'un technicien supplémentaire (lumière ou plateau) : 339 €/jour

Présence d'un Agent de sécurité incendie : tarif horaire de 30,41 €, majoré de 100% en heures de nuit (22h-6h).

Prestation de ménage (société extérieure) : 300€. Les associations bénéficiaires ne peuvent pas se substituer à l'entreprise.

Versement d'une caution de 5 000 € et attestation d'assurance responsabilité civile.

Location de l'Aria. Location avec mise à disposition du matériel scénique existant, la sonorisation et l'éclairage disponibles au moment de la location, en présence du personnel technique de la commune (régisseur général ou technicien spectacle). Les tarifs sont fixés comme suit :

	Personnel mis à disposition	Facturation
location 1 journée (10h maximum)	1 RÉGISSEUR GÉNÉRAL + 1 TECHNICIEN DU SPECTACLE	2 916,70 €
location 1/2 journée (5 h maximum)	1 RÉGISSEUR GÉNÉRAL + 1 TECHNICIEN DU SPECTACLE	1 458,30 €

Location sans mise à disposition de personnel :

	Durée	Facturation
location de la salle « vide »	1 JOURNÉE (10 H MAXIMUM)	2 116,70 €
	½ JOURNÉE (5 H MAXIMUM)	1 058,30 €
location de l'auditorium	1 JOURNÉE (10 H MAXIMUM)	250 €
	½ JOURNÉE (5 H MAXIMUM)	125 €
utilisation de l'espace traiteur		10 % DE LA FACTURE HT DU TRAITEUR



/// SUBVENTIONS

● Attributions

Au Groupe International Marcher à 4-pattes – En juin 2018, le Conseil Municipal a renouvelé la convention qui la lie à l'association l'Association Groupe International « Marcher à 4-pattes ». Cette association met en œuvre des ateliers de bien-être bébé et enfants dans le cadre du soutien à la parentalité. L'action du Groupe International va dans le sens de la Charte du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de la Caisse d'Allocations Familiales 31. Pour faciliter la participation des familles, la commune prend en charge une partie du financement aux ateliers. Sa contribution maximale peut aller jusqu'à 300 €/an soit la prise en charge de l'adhésion annuelle pour 20 familles. Au minimum, elle participe à hauteur de 75 €. Le montant de l'aide est versé en deux temps, au 1^{er} janvier et au 30 juin. Pour le 1^{er} semestre 2019, la commune verse à l'Association la somme de 45 €.

● Demande de subventions

Temps Libre-Prévention Jeunes (TLPJ) – Le Conseil Départemental soutient le dispositif « Temps Libre Prévention Jeunes » dont l'objectif est de créer une dynamique d'intégration sociale et de prévention des risques. Le secteur jeunesse de la commune s'inscrit pleinement dans ces objectifs et s'appuie sur ce dispositif. Une demande de subvention est adressée au Conseil Départemental en lien avec le dispositif RLPJ pour 2019/2020.

RESSOURCES HUMAINES

Contrats d'apprentissage – La commune reconnaît l'intérêt de l'apprentissage et se propose d'avoir recours à ce dispositif notamment dans le service informatique pour les prochaines années. Le contrat d'apprentissage serait conclu dans le cadre de la préparation à un BTS ou un DUT Informatique.

Parcours Emploi Compétences (PEC) – Emploi aidé dans le secteur non marchand, le PEC facilite l'accès durable à l'emploi. Pour la commune, l'aide versée par l'Etat est de 50 % du taux horaire brut (référence SMIC). Le PEC permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'insérer. Dans ce cadre, la commune crée 4 postes d'animateurs auxiliaires de vie et de loisirs (AVL) pour le secteur enfance. La durée des contrats est fixée à 12 mois. La durée varie de 20 à 35 h/semaine.

Recrutement statutaire catégorie B – La commune crée un poste permanent de rédacteur principal 2^{ème} classe, en qualité de chargé de communication à temps non complet (28 h/semaine) afin de pérenniser un emploi existant

Recrutements statutaires catégorie C – La commune crée deux postes d'adjoint technique à temps complet pour satisfaire aux besoins de fonctionnement des Equipements d'Accueils du Jeune Enfant.

Recrutements pour des accroissements d'activité temporaires ou saisonniers – Pour assurer le bon fonctionnement des services et faire face à des accroissements d'activités temporaires ou saisonniers la commune crée des postes contractuels. Ils vont notamment permettre aux directions « politiques éducatives » d'anticiper la rentrée.

Seront créés,

pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 25 postes d'adjoint d'animation à temps non complet

pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

- 4 postes d'adjoint technique à temps complet

ADMINISTRATIF

/// CONVENTIONS

Label Ma commune aime Lire et Faire Lire – Depuis quelques années, la commune s'inscrit dans le développement des dispositifs développés par l'association Lire et Faire Lire ; pour renforcer cette action, la ville entreprend une démarche en vue d'obtenir le label « Ma commune aime Lire et Faire Lire ». La commune s'engage à établir un partenariat avec les bibliothèques de lecture publique, à associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales et aux actions intergénérationnelles. Le label peut être obtenu pour deux ans.

Marathon des Mots – Une convention est signée avec l'association « Toulouse le Marathon du livre » ; cette convention acte le partenariat entre l'association et Cornebarrieu pour la 14^{ème} édition du Marathon des Mots.

Lecture publique – En 2008, le Conseil Départemental a adopté un schéma départemental de lecture publique. Le conventionnement a évolué. Dans le nouveau cadre conventionnel, les communes peuvent bénéficier de prêts de documents, d'exposition, d'offres d'animation... En contrepartie, la commune s'engage notamment à allouer un budget minimum annuel de 1,50 €/habitant pour l'achat documentaire et un budget de 0,50 €/habitant pour l'animation de la bibliothèque. Elle doit aussi proposer une amplitude horaire d'ouverture « tout public » de 18 h hebdomadaires.

Charte qualité Plan mercredi – Le PEDT (Projet Educatif de Territoire) a été signé entre la commune, l'Education Nationale, la CAF₃₁ et le Préfet de la Haute-Garonne. Il inclut de nombreuses activités dont les activités périscolaires du mercredi. Les services de l'Etat et les partenaires ont mis en place un label qualité « Plan Mercredi ». La commune s'inscrit dans cette démarche et va signer la convention-charte qualité « Plan Mercredi ».

/// MARCHÉS PUBLICS

Groupe de commande – Pour optimiser la procédure de consultation et le coût de prestations relatives aux achats d'équipements individuels, Cornebarrieu et une vingtaine de collectivités publiques de l'agglomération créent un groupe de commande.

Résiliation amiable de marché – L'entreprise OT Services est titulaire du marché n°2017-11 « Entretien des bâtiments communaux » depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour s'adapter à la réorganisation du service, les lots n°1 et 2 du marché sont résiliés dans le cadre d'une convention amiable.

TRAVAUX

/// ÉCLAIRAGE PUBLIC

À la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé des études concernant la rénovation de l'éclairage public en plusieurs points de la ville.

Rond-point des Clotasses – Le montant des travaux s'élèverait à 18 889 €. La part restant à la charge de la commune serait de 3 826 €

Avenue de la République, Chemin de Prévost – Le montant des travaux s'élèverait à 3 896 € dont 789 € resteraient à la charge de la commune

Avenue de la République – Le montant des travaux s'élèverait à 55 000 € dont 11 139 € resteraient à la charge de la commune

DIVERS

Conseil de Métropole – Le Conseil Municipal a donné son accord favorable à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Toulouse Métropole. Dans la nouvelle configuration, 12 sièges vont être répartis sur certaines des communes membres. Cornebarrieu dispose de 2 sièges. Cette nouvelle répartition sera applicable au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Vente de logements HLM – La vente de logements HLM est un outil d'accès sociale et s'inscrit comme une étape importante dans le parcours résidentiel des locataires. Altéal souhaite mettre en vente 49 logements du programme Pont-Vieux 1 et 15 logements du programme Pont-Vieux 2. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Cession de parcelles – La société SAS Janiphy (Intermarché) se porte acquéreuse des parcelles cadastrées AK 75 (1 720 m², AK 375 (470 m²), – AK 539 (1 600 m²), soit au total 3 790 m². Ces acquisitions permettraient à l'enseigne de transférer sa station service, de créer une station de lavage, de transférer le stockage des bouteilles de gaz et d'agrandir le parking aéroport (service voiturier). La commune donne son avis favorable pour une acquisition amiable au prix de 125 000 € HT, indemnités et taxes comprises.

// À SAVOIR

LE DÉTAIL DES DÉLIBÉRATIONS PEUT ÊTRE RETROUVÉ & LE RECTO-VERSO TÉLÉCHARGÉ SUR LE SITE DE LA MAIRIE
WWW.CORNEBARRIEU.FR [RUBRIQUE LA MAIRIE / ONGLET LE CONSEIL MUNICIPAL]

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 À 18 H 30
À LA SALLE RAYMOND-GUITARD (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL).
CES SÉANCES SONT PUBLIQUES.



CORNEBARRIEU

